STATISTIQUE - TRAVAIL

Toutes les statistiques du système de collecte des données du ministère utiles au monde du travail

L'indice de croissance des taux de salaire négociés (ICTSN) 2000-11-24 1 Notes techniques 12

La croissance des taux de salaire négociés en 2000

Les résultats des trois premiers trimestres

par Normand Pelletier À partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec lors des neuf premiers mois de 2000, nous estimons que les taux de salaire devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 2 % au cours de leur durée. Cet indicateur précise, par rapport à la chronique précédente, la prévision de la hausse moyenne en cours de convention actuellement négociée sur le marché. Ce taux est établi à partir d'un nombre plus élevé de conventions (127) ajoutées au fichier au cours des trois premiers trimestres. La hausse pour les salariés du secteur public est de 1,9 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 2,5 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions en vigueur dans le fichier pour lesquelles une correction salariale est prévue et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés recevront une hausse de 2,1 % en 2000. Ce taux est le même pour le secteur public et le secteur privé.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

Liste des tableaux et des graphiques

Annexe A

Notes techniques

Normand Pelletier est économiste et chef du service des études économiques, de l'exploitation des systèmes et de l'aide à la clientèle à la Direction de la planification stratégique, de la recherche et des politiques du ministère du Travail. Pierre Boutet, France Harvey et Diane Boisvert, de la même direction, ont également participé à la réalisation de la présente étude.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

- Les derniers renouvellements de conventions collectives
 - Les principales conventions signées au troisième trimestre de 2000
- La croissance salariale relative aux renouvellements
 - La durée de la convention
 - Les travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel
 - L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements
- L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions
 - Selon le secteur d'origine (privé et public)
 - Selon le secteur d'activité économique

Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1.1 Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours des trois premiers trimestres de 2000 (%)
- Tableau 1.2 Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 2000
- Tableau 1.3 Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 2000
- Tableau 1.4 Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 2000
- Tableau 1.5 Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)
- Tableau 1.6 Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%) Ensemble des conventions collectives
- Tableau 2.2 Évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 2000 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur
- Tableau 2.3 Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
- Graphique 1 Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de conventions au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Graphique 2 Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)

Annexe A

- Tableau A.1 Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Tableau A.2 Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

Notes techniques

- 1. Types de mesures
 - Indicateur prévisionnel
 - Indicateur tendanciel
- 2. Unités de négociation
 - Secteur d'origine
 - Secteur d'activité
 - Type du produits
 - Taille de l'unité

- 3. Classes salariales
 - Taux de salaire
- 4. Taux de salaire versé
 - Clause d'indexation à l'IPC
- 5. Méthode de calcul
 - Méthode des taux
 - Méthode des gains
- 6. Révisions des données

À partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail du Québec lors des neuf premiers mois de 2000, nous estimons que les taux de salaire devraient connaître une augmentation annuelle moyenne de 2 % au cours de leur durée. Cet indicateur précise, par rapport à la chronique précédente, la prévision de la hausse moyenne en cours de convention actuellement négociée sur le marché. Ce taux est établi à partir d'un nombre plus élevé de conventions (127) ajoutées au fichier au cours des trois premiers trimestres. La hausse pour les salariés du secteur public est de 1,9 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 2,5 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions en vigueur dans le fichier pour les quelles une correction salariale est prévue et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés recevront une hausse de 2,1 % en 2000. Ce taux est le même pour le secteur public et le secteur privé (tableau 1.1).

Rappelons que le taux de croissance des salaires est mesuré à partir du taux versé aux salariés de l'emploi modal pleinement qualifiés de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de salariés. Nous ne disposons pas de la distribution des salariés selon l'échelle salariale dans leur entreprise. Afin d'apprécier la qualité des indicateurs salariaux fondés sur l'emploi modal des conventions collectives, mentionnons que ce dernier regroupe 25 % de l'ensemble des salariés syndiqués visés par les ententes déposées depuis le début de l'année. Pour les conventions

du secteur public, l'emploi modal comprend 23,3 % des salariés contre 36,5 % pour le secteur privé. À l'intérieur du secteur municipal, relativement aux 14 conventions déposées au cours des trois premiers trimestres, 64,8 % des salariés se retrouvaient dans l'emploi modal. Dans le secteur privé, les petites unités de négociation (moins de 200 employés) possèdent un emploi modal qui comprend 46,3 % des employés, les unités de taille moyenne (200 à 499 employés) en regroupent 30,7 %, et les grandes (500 employés et plus), 23,7 %.

Les derniers renouvellements de conventions collectives

Les 127 conventions ratifiées au cours des trois premiers trimestres de 2000 couvrent 137 275 salariés et sont des renouvellements dont on connaît l'emploi modal pour 99,2 % d'entre elles. Le secteur privé compte 89 conventions touchant 17 770 salariés et le secteur public en comprend 38, qui visent 119 505 salariés. De ce nombre, 12 proviennent du secteur public provincial et couvrent 74 346 salariés. De plus, 191 autres conventions collectives, couvrant 62 822 salariés, ont été ajoutées au fichier du ministère du Travail depuis le début de l'année. Dans la majorité des cas, il s'agit de conventions ratifiées avant le début de 2000. Il existe également quelques cas qui sont des premières conventions, et qui sont donc inscrites au fichier pour la première fois. Il ne s'agit pas de renouvellements.

Tableau 1.1

Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours des trois premiers trimestres de 2000 (%)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
Règlements intervenus au cours des neuf premiers mois Croissance annuelle moyenne en cours de convention	1,9	2,5	2,0
Ensemble des conventions collectives en vigueur Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,1	2,1	2,1

Source : ministère du Travail du Québec.



Tableau 1.2

Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale

Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 2000

	Durée de la clause salariale (mois)										
	Ensemble	moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	36	plus de 36			
Taux de croissance (%)											
Taux de croissance annuel moyen En première année En deuxième année En troisième année	2,0 1,6 2,1 2,4	2,9 2,6 —	2,0 2,0 —	2,0 2,1 1,3 —	2,1 1,9 2,4	1,5 0,9 2,3 1,7	2,6 2,6 2,7 2,7	1,9 1,5 2,0 2,4			
Durée moyenne (mois)	40	10	12	21	24	30	36	49			
Nombre de conventions	127	2	9	1	4	3	34	74			
Nombre de salariés	137 275	249	19 198	110	541	16 635	14 400	86 142			

Il est bon de rappeler ici que les conventions retenues comprennent 50 cols blancs et plus ou 100 cols bleus et plus. On trouvera dans les notes techniques à la fin de cet article les informations sur la méthodologie et les concepts du modèle d'analyse.

Les principales conventions signées au troisième trimestre de 2000

L'effectif est supérieur à 100 employés pour 16 des 20 conventions renouvelées au troisième trimestre de 2000. Parmi les unités les plus importantes, mentionnons la Société de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal (STCUM) avec ses 1 798 salariés, la Ville de Québec avec 583 employés manuels et Gestion Colimat inc. avec ses 350 salariés.

La croissance salariale relative aux renouvellements

Dans cette section, nous analysons la croissance des gains salariaux contenue dans les conventions collectives renouvelées depuis le début de 2000. Il s'agit, selon le cas, de la croissance moyenne par année de convention, pour le trimestre ou l'année de renouvellement.

Les salariés québécois dont la convention a été renouvelée au cours des neuf premiers mois de 2000 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2 % de leur taux de salaire. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce résultat porte sur 137 275 salariés répartis dans 127 conventions renouvelées depuis le début de 2000 (tableau 1.2). La croissance de ces gains salariaux provient de l'indicateur prévisionnel qui applique au taux de salaire de

l'emploi modal le taux d'inflation estimé ou l'augmentation prévue selon les années. Les salariés syndiqués obtiennent ainsi des hausses moyennes de 1,6 % la première année de convention, de 2,1 % la deuxième année et de 2,4 % la troisième année.

La durée de la convention

L'examen des renouvellements des neuf premiers mois de 2000 révèle une durée moyenne des conventions de 40 mois. Les salariés possédant une convention collective d'une durée de plus de 36 mois (durée moyenne de 49 mois) représentent 62,8 % des syndiqués et obtiennent une augmentation annuelle moyenne de 1,9 % de leurs gains salariaux. Ceux dont la convention est de 36 mois représentent 10,5 % des syndiqués et obtiennent un taux de croissance annuel moyen de 2,6 %. Enfin, trois conventions d'une durée de 24 à 36 mois regroupent 12,1 % des salariés et affichent un taux annuel moyen de 1,5 %.

Bien que 109 des conventions n'aient pas de clause d'indexation des salaires au coût de la vie, leurs salariés obtiennent néanmoins une hausse moyenne de 1,9 %, comparativement à 2,5 % pour les 18 conventions en contenant une.

Les salariés de type col bleu bénéficient d'une croissance salariale de 2 %, tandis que les cols blancs obtiennent une hausse de 1,9 % (tableau 1.3). Sur un autre plan, les employés du secteur public reçoivent une hausse annuelle moyenne de 1,9 % et ceux du secteur privé, de 2,5 %. Le taux observé dans le secteur public est fortement influencé par celui du secteur public provincial qui représente 31,6 % des conventions, mais 62,2 % des



Tableau 1.3

Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention

— Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 2000

			s dont l'emploi est connu		Croissance du taux de salaire nominal	Croissance du taux de salaire réel ¹	Proportion de salariés à l'emploi modal
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)	(%)	(%)	(%)
Ensemble des salariés Cols bleus Cols blancs	99,2 98,9 100,0	99,9 99,7 100,0	127 93 34	137 275 50 808 86 467	2,0 2,0 1,9	0,1 0,1 0,0	25,0 38,6 17,0
Sans indexation Avec indexation	99,1 100,0	99,9 100,0	109 18	125 552 11 723	1,9 2,5	0,0 0,4	23,7 39,1
Secteur public Municipal Provincial Fédéral	100,0 100,0 100,0 100,0	100,0 100,0 100,0 100,0	38 14 12 12	119 505 8 329 74 346 36 830	1,9 2,3 1,9 1,8	0,0 0,3 0,1 -0,2	23,3 64,8 14,8 31,0
Secteur privé	98,9	99,0	89	17 770	2,5	0,4	36,5
<i>Type de produits</i> Biens Services	98,2 100,0	98,6 100,0	56 33	12,418 5 352	2,6 2,4	0,5 0,3	34,6 41,0
<i>Taille de l'unité</i> Grande Moyenne Petite	100,0 100,0 98,4	100,0 100,0 97,9	4 23 62	2 916 6 892 7 962	2,5 2,5 2,6	0,4 0,3 0,5	23,7 30,7 46,3

^{1.} Calculé à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

salariés. Dans le secteur privé, les petites unités de négociation ont obtenu des hausses moyennes de 2,6 % contre 2,5 % pour les grandes et les moyennes unités. Selon le type de produits, les conventions du secteur privé produisant des biens offrent une hausse moyenne de 2,6 % contre 2,4 % pour les services.

Les travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel

Le tableau 1.4 fait la distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du taux de salaire : 37,8 % des salariés ont obtenu une augmentation de 2 % et plus, mais seulement 2,7 % ont bénéficié d'une hausse de 3 % et plus, 55,3 % ont obtenu une augmentation variant entre 1 % et 1,9 %, alors que 0,4 % des salariés ont subi un gel de salaire.

Si nous réexaminons les données du tableau 1.3 en tenant compte de l'inflation, nous constatons, sur la base des 127 conventions, que l'ensemble des salariés visés verront leur taux de salaire réel augmenter de 0,1 % en cours de convention. Cette estimation se base sur les taux d'inflation prévus pour le Québec (voir les notes techniques). Ce sont les cols bleus qui profitent de cette augmentation. Le secteur public verrait son niveau salarial réel maintenu. Cette donnée repose sur 38 conventions. Le secteur privé, dans son ensemble, reçoit une augmentation de 0,4 %, soit 0,3 % pour son sous-secteur des services et 0,5 % pour celui des biens. Quand nous examinons ces données préliminaires en regard de la taille des entreprises du secteur privé, il appert que les unités de négociation de petite taille connaissent une augmentation réelle de 0,5 %, celles de taille moyenne obtiennent 0,3 %, alors que les grandes reçoivent 0,4 %.

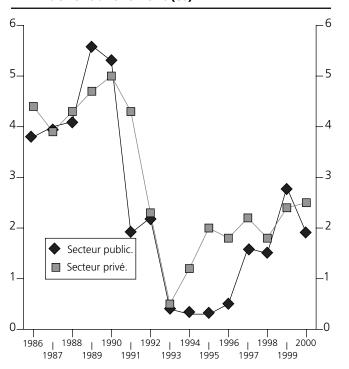
L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements

Le tableau A.1 illustre l'évolution de la croissance des taux de salaire depuis 1988. Il met en lumière la baisse des taux négociés dans tous les secteurs entre 1993 et 1998 par rapport aux années précédentes et la tendance à la hausse prévalant en 1999. Cette tendance s'est maintenue en 2000 dans le secteur privé. Le graphique 1 trace l'évolution des taux de croissance dans les secteurs public et privé. Bien que, d'une façon générale, les taux d'augmentation soient plus faibles au cours des dernières années par rapport à la décennie précédente, on note une certaine reprise depuis 1993.

En 1999, la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention dans le secteur public a dépassé celle du secteur privé pour la première fois depuis 1990. En 2000, la tendance habituelle s'est réinstallée. Le tableau 1.5 présente ces données trimestriellement. Il permet de constater l'importance relative des hausses du secteur privé pour chacun des trimestres, à l'exception du troisième trimestre de 1998 et des deux premiers trimestres de 1999.



Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)



Pour une analyse plus fine des résultats selon les secteurs d'activité économique, on consultera le tableau 1.6. Cependant, il faut noter que les taux de chacun des secteurs d'activité sont basés sur un petit nombre de conventions.

L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions

Nous allons maintenant analyser toutes les conventions collectives en vigueur. Aux renouvellements signés au cours des trois premiers trimestres de 2000 et traités précédemment, nous ajoutons les augmentations prévues dans l'ensemble des conventions en vigueur inscrites au fichier. Pour 2000, cela représente 715 ententes, visant 349 909 salariés.

Les taux de salaire versés aux employés syndiqués du Québec augmenteront de 2,1 % en 2000 (tableau 2.1). Selon les trimestres, ce taux mesuré variera entre 0,1 % et 1 %. En 1999, les taux de salaire de 394 583 salariés ont été majorés de 2 % en moyenne, dans un total de 850 conventions. Nous observons une légère correction à la hausse pour les années 2000 à 2002 sur la base des conventions signées au cours des trois premiers trimestres de 2000.

À partir des tableaux 2.2 et 2.3, il est possible d'examiner sur neuf années ce qui est présentement prévu comme augmentations salariales dans les conventions collectives au Québec. Ces données tiennent compte de tout versement lié à l'inflation, ainsi que de tout montant forfaitaire. Elles reposent, rappelons-le, sur l'emploi modal, soit celui qui regroupe le plus grand nombre de salariés pour chacune des unités de négociation. Elles sont également pondérées par le poids relatif de chacune de ces unités. Ces résultats font état d'une hausse de 1,3 % pour 1998, de 2 % pour 1999, de 2,1 % pour 2000, et respectivement de 2,4 % et 2,5 % pour 2001 et 2002.

Selon le secteur d'origine (privé et public)

Le graphique 2 trace, pour le Québec, l'évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués des secteurs privé et public au cours des treize dernières années. Il porte sur la totalité des conventions enregistrées au fichier. On constate que, entre 1992 et 1999, l'écart s'établit toujours en faveur du secteur privé, variant de 0,2 % à 1,4 %. En 2000, cet écart est nul. L'écart total composé depuis 1994 avantage le secteur privé et s'établit maintenant à 5,5 %.

Dans le secteur public (tableau 2.1), c'est le secteur provincial qui devrait connaître les hausses les plus fortes avec un taux moyen estimé de 2,4 % pour 2000. C'est le sous-secteur de l'administration provinciale qui connaît la hausse moyenne la plus forte avec 2,5 %, suivi des entreprises des municipalités avec 2,2 %.

Les entreprises de biens et celles de services du secteur privé devraient connaître des hausses moyennes de 2,1 % en 2000. Les hausses, selon la taille des entreprises de ces deux groupes, seront en moyenne de 2,1 % pour celles de moins de 200 employés et de 200 à 499, et de 2 % pour celles de 500 employés et plus.

Selon le secteur d'activité économique

Selon l'activité économique (tableau 2.3), la hausse moyenne devrait être de 2,1 %, tant dans le secteur manufacturier que dans celui des services. Dans les soussecteurs, les hausses les plus importantes sont de 3 % et se retrouvent dans l'industrie du tabac et celle des produits du pétrole et du charbon. Les sous-secteurs de l'agriculture et des assurances suivent avec 2,8 %.



Graphique 2

Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (%)

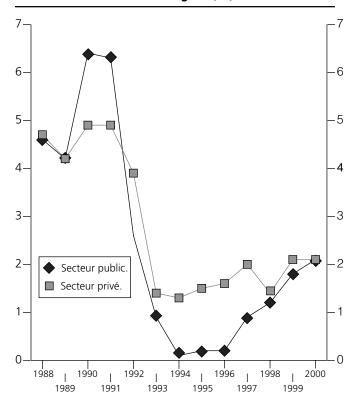




Tableau 1.4

Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention

— Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 2000

	Ensemble		Secteur privé		Secte	ır public		
	des salariés	Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
Ensemble des salariés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diminution	_	_	_	_	_	_	_	_
Sans variation	0,4	2,8	_	9,2	_	_	_	_
Augmentation (0,1 % à 0,9 %) (1,0 % à 1,9 %) (2,0 % à 2,9 %) (3,0 % à 3,9 %) (4,0 % à 4,9 %) (5,0 % à 5,9 %) (6,0 % à 6,9 %) (7,0 et plus)	6,5 55,3 35,1 1,4 0,8 0,2 0,1 0,2	2,9 19,8 56,9 7,9 5,8 1,6 0,9	4,2 13,5 67,5 9,3 0,9 2,3 1,2 1,1	34,5 32,2 4,5 17,2 — 2,5	7,1 60,6 31,9 0,4 —	2,4 4,7 92,8 — — —	96,9 2,4 0,6 —	22,4 — 77,6 — — —
Hausse de salaire	0,2	1,5	1,1	2,5	_	_	_	_
Moyenne¹ (%)	2,0	2,5	2,6	2,4	1,9	2,3	1,9	1,8
Médiane ¹ (%)	1,9	2,5	2,5	2,4	1,9	2,5	1,9	2,0
Moyenne ² (%)	2,4	2,6	2,7	2,4	1,9	1,8	2,1	1,9
Médiane ² (%)	2,2	2,5	2,5	1,8	2,0	2,0	1,9	2,0

^{1.} Hausses pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.



Tableau 1.5

Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)

	97-4	98-1	98-2	98-3	98-4	99-1	99-2	99-3	99-4	00-1	00-2	00-3
Ensemble des salariés Cols bleus Cols blancs	1,9 1,9 1,9	1,3 1,5 0,9	1,8 2,3 0,9	1,5 2,3 0,9	1,8 1,9 1,7	2,2 2,1 2,8	3,2 3,2 3,0	2,4 2,4 1,8	2,5 2,4 2,5	1,9 1,8 2,0	2,0 2,2 1,9	2,4 2,5 2,0
Sans indexation Avec indexation	1,9 2,1	1,4 1,0	1,8 1,9	1,2 2,4	1,8 2,0	2,1 3,0	3,6 2,3	2,4 1,9	2,5 2,4	1,7 2,5	2,0 2,6	2,4 3,0
Secteur public Municipal Provincial Fédéral Secteur privé	1,7 0,8 0,7 4,2 2,1	1,2 0,9 0,4 2,4 1,5	0,9 0,7 0,6 2,3 2,4	1,9 1,5 1,3 2,6 1,1	1,7 0,7 3,2 1,7 2,0	3,3 1,0 2,4 3,7 2,0	4,0 1,6 2,7 4,6 2,7	1,6 2,2 0,8 1,6 2,5	1,8 1,5 1,0 2,0 2,6	1,7 — 1,9 1,6 2,6	1,9 2,3 1,9 2,0 2,5	2,4 2,4 — — 2,6
<i>Type de produits</i> Biens Services	2,3 1,4	2,0 0,5	2,8 1,6	2,3 0,2	2,0 1,9	1,9 2,6	2,9 2,4	2,3 3,8	2,5 2,7	2,5 3,1	2,6 2,1	2,7 2,3
<i>Taille de l'unité</i> Grande Moyenne Petite	2,0 2,2 2,1	0,0 2,0 1,6	2,3 2,8 2,2	0,8 1,6 2,3	2,0 1,9 2,1	2,1 1,5 2,1	2,7 2,8 2,5	2,4 2,9 2,2	3,0 2,4 2,1	1,9 2,8 2,6	2,7 2,1 2,7	 2,7 2,5

^{2.} Hausses non pondérées par le nombre de salariés.



Tableau 1.6
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)
— Par année de renouvellement

	1993	1994	1995	1996	1997	1988	1999	2000 (P)
Ensemble des salariés	0,4	0,7	0,6	1,0	1,9	1,7	2,5	2,0
Secteur primaire	0,5	1,7	1,3	2,2	2,6	3,0	1,8	1,6
Agriculture	0,4	1,0	0,9		1,8		2,0	
Sylviculture	1,9	1,0	2,1	5,2	2,3	3,6	1,6	2,5
Mines et carrières	0,3	2,0	1,1	1,4	2,9	1,9	1,8	0,2
Secteur manufacturier	1,5	1,5	2,0	1,9	2,4	2,4	2,4	2,6
Aliments	1,1	1,4	1,3	2,0	2,0	1,6	2,0	2,2
Boissons Tabac	1,1 3,6	0,8 3,0	1,6 2,8	1,5 3,7	2,8 3,5	2,2	2,0 3,1	2,2
Caoutchouc, matières plastiques	1,8	2,6	1,4	1,8	3,5 3,1	2,2	2,4	2,7
Cuir	1,9	1,0	9,8	2,0	1,6		2,3	
Textile	2,2	1,7	2,3	1,3	1,8	1,6	2,8	2,6
Habillement	0,9	0,9	1,2	0,4	1,8	0,8	2,1	3,6
Bois	2,7	1,6	3,1	3,1	3,0	2,4	2,4	2,0
Meuble	2,4	1,0	1,7	2,4	3,0	3,1	2,9	2,0
Papier	1,0	1,5	2,7	2,7	3,2	1,9	1,2	1,8
Imprimerie	0,5	0,1	0,6	0,6	2,3	2,3	1,4	3,4
Première transformation des métaux Produits en métal	1,1 1,5	1,8 2,9	2,4 2,7	1,8 1,1	1,5 1,4	3,4 2,5	2,1 2,4	2,5 2,7
Machinerie	1,7	1,7	2,7	1,4	2,1	3,9	2,3	2,7
Matériel de transport	1,6	2,0	1,7	1,7	3,0	2,2	3,1	4,8
Produits électriques	5,0	1,0	3,2	2,1	2,4	2,1	8,4	3,0
Minéraux non métalliques	1,0	2,0	1,6	1,6	2,9	2,0	1,9	2,3
Produits du pétrole et du charbon	2,7	2,2	_		3,0	3,6		_
Industrie chimique	1,8	1,1	1,5	0,9	2,5	2,1	3,6	2,7
Autres industries manufacturières	1,9	1,6	2,2	1,0	2,3	3,3	2,8	2,5
Construction	0,0	1,8	2,5	_	2,0	_	2,2	
Services	0,4	0,4	0,4	0,7	1,6	1,3	2,9	1,9
Transports et entreposage	0,2	0,8	2,8	1,2	2,4	1,1	3,3	2,5
Communications	1,2	0,7	1,8	1,3	0,9	0,0	2,3	1,5
Électricité, gaz et eau Commerce de gros	0,0 2,5	0,4 1,5	2,7	0,7 1,5	1,4 1,5	1,9 1,9	1,6 4,4	1,0 2,6
Commerce de gros	0,7	-0,9	0,0	1,3	1,2	2,1	2,9	3,5
Finances	1,4	0,2	0,6	2,2	1,9	1,3	1,6	2,5
Assurances	1,2	2,0	1,8	1,1	2,2	1,8	2,5	
Immobilier	0,5	-0,3	2,7	0,5	0,7	-	2,4	_
Services aux entreprises	2,2	1,7	1,6	3,3	0,5	2,4	1,6	2,6
Administration publique fédérale	0,0	0,0			4,4	1,9	4,4	2,0
Administration publique provinciale	0,5	0,3	0,3	0,6	_	_	_	1,9
Administration publique municipale	0,4	0,7	0,9	2,4	2,3	0,8	2,0	1,9
Enseignement Services médicaux et sociaux	0,2 0,5	0,2 0,5	0,2 0,3	0,3 0,3	0,3 1,4	0,9 1,5	0,8 1,0	1,9 1,8
Hébergement	1,0	2,1	2,2	1,7	1,4	2,0	3,1	1,0
Restauration	-1,2	1,6	3,8	3,0	2,0	1,3	2,4	2,7
Autres services	0,8	1,4	1,2	1,0	1,1	1,9	2,3	2,1
Secteur public	0,4	0,3	0,3	0,5	1,6	1,5	2,8	1,9
Secteur privé	0,5	1,2	2,0	1,8	2,2	1,8	2,4	2,5
Nombre de conventions	644	355	318	365	303	268	263	127
Nombre de salariés	744 421	149 296	479 967	171 955	147 886	98 473	135 374	137 275

P : résultats préliminaires pour l'année.



Tableau 2.1

Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%)

— Ensemble des conventions collectives

							Évolution trimestrielle 2000 (P)			
	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (P)	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Ensemble des salariés Cols bleus Cols blancs	0,6 1,4 0,1	0,6 1,4 0,2	1,2 2,1 0,8	1,3 1,5 1,1	2,0 2,1 1,8	2,1 2,0 2,1	1,0 0,7 1,5	0,5 0,7 0,1	0,2 0,3 0,1	0,1 0,2 0,0
Secteur public	0,2	0,2	0,9	1,2	1,8	2,1	1,6	0,1	0,1	0,0
Municipal Administration Entreprises	1,7 1,7 1,7	1,9 1,8 2,2	2,9 3,4 1,0	1,2 1,9 2,1	1,7 1,4 2,5	1,3 1,0 2,2	1,1 0,8 1,9	0,0 0,0 0,0	0,1 0,1 0,3	0,0 0,0 0,0
Provincial Administration ¹ Entreprises	0,0 0,0 1,7	0,0 0,0 2,2	0,7 0,8 1,0	1,1 1,0 2,1	1,8 1,5 2,5	2,4 2,5 2,2	2,3 2,5 1,9	0,0 0,0 0,0	0,0 0,0 0,3	0,0 0,0 0,0
Fédéral Administration Entreprises	0,2 0,0 1,4	0,2 0,0 0,6	2,1 2,9 1,6	1,2 1,7 0,2	2,2 2,4 1,9	2,1 2,0 2,1	0,4 0,0 1,2	0,3 0,0 0,6	0,2 0,0 0,2	0,1 0,0 0,1
Secteur privé	1,5	1,6	2,0	1,4	2,1	2,1	0,5	0,9	0,3	0,2
Type de produits Biens Construction Services	1,9 0,0 1,7	2,0 0,0 1,9	2,3 — 1,6	2,0 0,0 1,3	2,0 2,0 2,3	2,1 1,9 2,1	0,6 0,3 0,6	0,6 1,6 0,6	0,4 0,0 0,4	0,3 0,0 0,3
Taille de l'unité 500 et plus 200 à 499 Moins de 200	1,4 1,8 1,4	1,3 1,9 1,7	2,2 2,0 1,8	1,0 1,9 1,9	2,2 2,1 2,0	2,0 2,1 2,1	0,4 0,6 0,6	1,1 0,6 0,5	0,2 0,5 0,3	0,2 0,2 0,3

P: résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.



Tableau 2.2 Évolution¹ des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 2000 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur

	1998	1999	2000	2001	2002
Règlements intervenus au cours de 2000 (P)					
Tous les secteurs	1,0	1,7	2,4	2,5	2,6
Industries primaires	2,0	1,9	1,8	1,6	2,0
Industries manufacturières	1,8	2,4	2,5	2,3	2,4
Construction	_	_	_	_	_
Transport, communications et autres services publics	0,9	2,1	2,0	2,7	2,9
Commerce	-0,2	1,6	4,9	2,0	1,8
Finances, assurances et affaires immobilières	1,2	1,4	2,9	2,2	2,5
Administration publique	1,0	1,6	2,5	2,5	2,4
Services socioculturels, commerciaux et personnels	1,1	1,5	2,4	2,4	2,3
Nombre de conventions	65	94	105	119	90
Nombre de salariés	98 702	120 424	107 148	110 266	33 774
Ensemble des conventions en vigueur (P)					
Ensemble des salariés	1,3	2,0	2,1	2,4	2,5
Nombre de conventions	915	850	715	504	284
Nombre de salariés	423 977	394 583	349 909	231 544	100 066

P : résultats préliminaires.

^{1.} Comprenant la fonction publique, les institutions publiques d'éducation et les institutions publiques de santé et de services sociaux.

^{1.} Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année.



Tableau 2.3 Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)

— Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1994	1995	1996	1997	1998	19	99 (P)	20	00 (P)
						Taux	Incidence ¹	Taux	Incidence ¹
Ensemble des salariés	0,4	0,6	0,6	1,2	1,3	2,0	43	2,1	38
Secteur primaire	0,9	1,3	2,4	1,9	1,2	2,0	75	1,8	57
Agriculture	1,3	-0,2	1,1	1,6	1,9	1,8	28	2,8	28
Sylviculture	0,7	2,2	5,4	2,8	2,2	2,3	57	1,7	23
Mines et carrières	0,9	1,1	0,9	1,5	0,7	1,9	90	1,7	76
Secteur manufacturier	1,8	2,0	2,0	2,3	2,1	2,1	76	2,1	66
Aliments	1,4	1,0	1,6	1,7	1,9	2,0	79	1,9	78
Boissons	0,7	1,2	1,6	1,9	2,1	2,4	93	2,2	77
Tabac	3,1	3,2	1,7	3,4	3,4	3,3	101	3,0	100
Caoutchouc et matières plastiques Cuir	1,9 1,1	1,4 1,4	2,1 1,6	1,9	2,1	2,0 1,8	38 43	1,9 1,8	48 43
Textile	1,1	2,0	1,8	1,5 0,9	1,9 2,0	1,8	45 85	2,4	52
Habillement	2,3	0,7	1,8	1,8	1,5	1,9	81	2,4	86
Bois	2,3	2,1	3,3	3,6	2,9	2,5	73	2,1	73
Meuble	2,4	1,9	1,9	2,3	2,5	2,8	83	2,4	63
Papier	0,9	3,1	3,0	2,7	2,1	0,5	62	2,0	55
Imprimerie	1,1	0,3	0,5	1,8	1,7	1,9	90	2,0	76
Première transformation des métaux	2,2	2,2	2,1	2,2	1,9	2,1	65	2,4	61
Produits en métal	1,6	2,6	2,6	1,8	1,4	1,9	79	2,4	44
Machinerie	1,9	2,0	2,6	1,5	1,9	2,0	93	2,3	45
Matériel de transport	2,0	2,5	0,6	3,3	2,2	3,1	95	1,8	83
Produits électriques	2,5	2,6	2,5	2,4	2,2	2,3	86	2,5	71
Minéraux non métalliques	2,6	1,9	1,7	1,9	2,1	2,1	81	2,1	40
Produits du pétrole et du charbon	1,5	3,4	3,3	3,0	3,6	3,0	54	3,0	54
Industrie chimique	2,5	0,4	2,1	2,2	2,2	2,6	70	2,4	55
Autres industries manufacturières	2,2	1,8	2,5	2,1	3,0	2,4	71	2,6	68
Construction	0,0	0,0	0,0	_	0,0	2,0	81	1,9	100
Services	0,2	0,3	0,3	1,0	1,2	1,9	33	2,1	28
Transports et entreposage	0,7	2,0	2,4	1,4	2,2	2,9	80	2,5	71
Communications	1,6	1,7	0,9	1,7	-0,4	1,9	90	1,8	79
Électricité, gaz et eau	0,1	0,1	0,7	-0,1	1,6	2,9	97	1,9	95
Commerce de gros	1,4	1,5	1,4	1,8	2,1	1,8	82	2,2	74
Commerce de détail Finances	0,7	1,0 1,0	1,0 2,8	1,6	2,1	2,3 1,3	81 88	1,8	63 65
Assurances	1,1 2,1	1,0	2,0 1,7	1,3 1,9	1,6 1,9	2,3	28	2,0 2,8	63
Immobilier	2,1	1,1	0,4	1,5	2,6	2,3 2,6	37	2,8	43
Services aux entreprises	2,2	2,3	1,9	0,9	0,5	2,5	60	1,7	48
Administration publique fédérale	0,0	0,0	0,0	2,9	1,7	2,4	53	2,0	0
Administration publique provinciale	0,1	0,0	0,1	1,0	1,0	1,5	87	2,5	87
Administration publique municipale	-0,3	1,7	1,8	3,4	0,9	1,4	85	1,0	71
Enseignement	0,0	0,0	0,0	0,5	0,9	1,4	7	2,4	7
Services médicaux et sociaux	0,0	0,0	0,0	1,0	1,7	1,5	0	1,5	0
Hébergement	2,3	1,7	1,9	1,2	1,8	3,5	63	2,6	63
Restauration	2,5	3,8	3,3	1,7	1,9	0,5	57	1,8	86
Autres services	0,6	0,4	0,7	1,4	0,8	1,8	76	1,9	64
Secteur public	0,1	0,2	0,2	0,9	1,2	1,8	28	2,1	23
Secteur privé	1,3	1,5	1,6	2,0	1,4	2,1	76	2,1	72
Nombre de conventions	1 054	1 011	1 025	1 026	915	850	_	715	_
Nombre de salariés	838 556 8	316 325 8	854 338 3	782 086 -	423 977 3	94 583	— 3	49 909	

P : résultats préliminaires.

1. Le nombre de salariés couverts par des conventions en vigueur en pourcentage du nombre total de salariés.



Tableau A.1

Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (P)
Ensemble des salariés	4,3	5,2	5,2	2,2	2,2	0,4	0,7	0,6	1,0	1,9	1,7	2,5	2,0
Secteur public Municipal Provincial Fédéral	4,1 4,3 4,1 4,0	5,6 4,7 6,1 4,6	5,3 5,0 5,3 7,3	1,9 3,2 1,9 1,7	2,2 2,8 2,1 3,3	0,4 0,5 0,4 0,0	0,3 0,8 0,4 0,1	0,3 1,7 0,3 1,3	0,5 2,1 0,3 1,4	1,6 2,2 1,1 2,0	1,5 0,8 1,5 1,9	2,8 2,0 1,3 3,9	1,9 2,3 1,9 1,8
Secteur privé	4,3	4,7	5,0	4,3	2,3	0,5	1,2	2,0	1,8	2,2	1,8	2,4	2,5
Type de produits Biens Construction Services	4,3 5,0 3,3	4,8 4,6 4,6	5,4 4,7 5,1	4,6 5,6 3,7	2,4 — 2,2	1,4 0,0 1,0	1,5 1,8 0,6	2,0 2,5 2,0	1,9 — 1,5	2,4 2,0 1,9	2,4 — 1,0	2,4 2,2 2,9	2,6 — 2,4

P: résultats préliminaires.

Source : ministère du Travail du Québec.



Tableau A.2 Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 (P)
NOMBRE DE CONVENTIONS													
Tous les secteurs	452	396	474	530	447	644	355	318	365	303	268	263	127
Secteur public Municipal Provincial Fédéral	120 40 54 26	112 31 26 55	165 54 100 11	232 37 135 60	169 40 115 14	351 125 169 57	91 26 7 58	56 4 47 5	91 19 67 5	76 32 35 9	89 50 15 24	49 24 14 11	38 14 12 12
Secteur privé	332	284	309	298	278	293	264	262	274	227	179	214	89
Type de produits Biens Construction Services NOMBRE DE SALARIÉS	243 2 87	170 2 112	206 2 101	184 2 112	174 — 104	180 5 108	172 1 91	180 1 81	169 — 105	152 3 72	110 — 69	129 5 80	56 — 33
Tous les secteurs	290 207	353 072	499 170	614 321	549 154	744 421	149 296	479 967	171 955	147 886	98 473	135 374	137 275
Secteur public Municipal Provincial Fédéral	113 075 19 466 76 500 17 109	203 364 15 579 138 071 49 714	331 844 26 698 301 871 3 275	534 739 11 795 471 805 51 139	474 833 18 168 439 824 16 841	556 017 39 413 470 026 46 578	79 904 21 660 8 241 50 003	407 943 1 462 397 562 8 919	102 871 8 293 91 587 2 991	52 360 17 664 27 294 7 402	49 977 16 475 5 694 27 808	23 270 6 564 4 819 11 887	119 505 8 329 74 346 36 830
Secteur privé	177 132	149 708	167 326	79 582	74 321	188 404	69 392	72 024	69 084	95 526	48 496	112 104	17 770
Type de produits Biens Construction Services	67 941 67 485 41 706	47 302 70 534 31 872	57 840 74 002 35 484	49 880 313 29 389	48 472 — 25 849	48 679 100 108 39 617	46 397 105 22 890	48 635 132 23 257	43 648 — 25 436	40 267 38 893 16 366	30 057 — 18 439	35 964 53 324 22 816	12 418 — 5 352

P : résultats préliminaires.

1. TYPES DE MESURE

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec vise deux objectifs: comparer les résultats des renouvellements de conventions collectives et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à plein temps. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou la date de signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués ayant une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 à 2.3 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

2. UNITÉS DE NÉGOCIATION

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 salariés cols blancs et plus. Une unité de négociation sera dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le Code du travail du Québec, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail, la Loi sur les relations du travail dans la fonction publique canadienne.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral; le secteur privé comprend les autres unités

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois du Bureau de la statistique du Québec (BSQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière du BSQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et les municipalités régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux) ; les institutions publiques d'éducation ; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie "entreprises" des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des Fonds d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la Classification des activités économiques du Québec de 1984 réalisée par le BSQ; elle s'inspire largement de la Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans le secteur primaire, le secteur manufacturier ou le secteur de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus ; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

3. CLASSES SALARIALES

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la clause salariale de la convention collective alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les

cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un taux de salaire, elle est dite de type à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite de type à taux multiple; dans ce cas, le taux minimum et le taux maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales de type à taux multiple.

4. TAUX DE SALAIRE VERSÉ

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend le taux de salaire versé supérieur au taux de salaire de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir le taux de salaire réel.

Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives dotées d'une clause d'indexation sont codées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 1,7 % en 1999, de 1,9 % en 2000, de 2,2 % en 2001, de 2 % en 2002 et de 1.8 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont aussi utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 1,6 % en 1999, de 1,9 % en 2000, de 2,2 % en 2001, de 2 % en 2002 et de 1,8 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du ministère du Travail et sont basées sur des prévisions effectuées par diverses institutions. Ces hypothèses sont révisées périodiquement durant l'année.

5. MÉTHODES DE CALCUL

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains, tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par la méthode des taux s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, la méthode des taux compare le taux du mois de décembre de l'année visée (S₁₂)

avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S_0) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S_3) et celui en vigueur au mois de juin (S_6) , nous pouvons calculer pour chaque unité de négociation le taux d'augmentation trimestriel (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{\overline{S}_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations salariales survenues à partir du début de la période. Plus les augmentations sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois (S_j ; j=1,...,36), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i ; i=1,2,3) par rapport à celui de l'année précédant la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$\sum_{i=1}^{N=36} S_{i} = 12(w_{1} + w_{2} + w_{3})$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante : N=36

$$\frac{\sum s_{j}}{12w_{0}} = \frac{w_{1}}{w_{0}} + \frac{w_{2}}{w_{0}} + \frac{w_{3}}{w_{0}}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1+g_1)$ et g_1 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1+g_1)$ x $(1+g_2)$ et g_2 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3 , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$\frac{\sum_{i=36}^{N=36}}{12w_0} = (1+g) + (1+g)^2 + (1+g)^3$$

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles de taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés effectué à l'aide de la méthode des taux donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance plus faible.

6. RÉVISION DES DONNÉES

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause	Taux de salaire	Taux de	croissance salaria	ale (%)	Taux de salaire Taux de croissa					
salariale	horaire (\$)	1 ^{re} année	2º année	3º année	horaire (\$)	salariale annuel moyen (%)				
	$\mathbf{w}_{_{0}}$	$g_{_1}$	$\mathbf{g}_{_{2}}$	g₃	W_3	g				
А	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0				
В	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8				
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1				